

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles Asbl



*Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.*

REGLEMENT SPECIAL

CONCOURS COMPLET

CONCOURS POUR JEUNES CHEVAUX

(DRAFT 15.02.2023)

Edition 2023

Print 23/03/2023

☏ Rue de la Pichelotte, 11 * B-5340 Gesves * ☎ 083.234.070 * 📠 083.218.261
✉ info@lewb.be * 🌐 www.lewb.be * 📺 www.lewb.tv * 📘 www.facebook.com/lewb.be
BCE : 0414.528.906 * Belfius: BE31 0682 2800 1355

Préambule

Suite à l'annulation des séries pour jeunes chevaux dans les concours complets nationaux, la LEWB a décidé d'organiser des concours réservés à ceux-ci.

Principes

Ces concours seront disputés, généralement en cours de semaine, sur la seule épreuve de cross-country et seront indépendants des autres concours figurant aux calendriers.

Le calendrier sera publié sur le site Equibel et sur celui de la L.E.W.B.

Les inscriptions devront être enregistrées sur la plateforme Equibel ou transmises par e-mail à la L.E.W.B.

Hormis en ce que les dispositions détaillées ci-après y dérogent, les règlements de concours complet de la F.R.B.S.E. et de la L.E.W.B. sont d'application.

3002 - Catégories de concours

Les séries suivantes seront organisées :

- Chevaux de 4 ans début de saison de 60 cm à 80 cm
- Chevaux de 5 ans début de saison de 80 cm à 100 cm
- Chevaux de 6 ans début de saison de 95 cm à 110 cm

Les chevaux d'âge supérieur peuvent également participer dans une série inférieure (quelle qu'elle soit) à celle de leur catégorie d'âge mais, dans ce cas, seront hors classement.

Dans une optique éducative, la reconnaissance du parcours, à cheval, en ce compris à travers le passage d'eau, sera autorisée jusque 30 minutes avant le premier départ.

4 ans :

vitesse de 400m/min distance entre 1000m et 1600m.

Entre 10 -12 obstacles.

5 ans :

vitesse de 450 m/min distance entre 1250 m et 1800m.

Entre 13-16 obstacles.

6 ans :

vitesse de 500m/min distance entre 1500m et 2000m.

Entre 15 -20 obstacles.

3004 – Restriction de participation

Les concours pour jeunes chevaux organisés sous l'égide de la L.E.W.B. sont accessibles à tous les cavaliers détenteurs d'une licence auprès de celle-ci ou de Paardensport Vlaanderen.

Les cavaliers étrangers peuvent y participer selon l'article 508.2 règlement national de concours complet.

Le nombre de chevaux qu'un athlète peut monter au cours d'une journée de concours n'est pas limité.

Tous les chevaux doivent être en ordre d'immatriculation auprès de la FRBSE.

En cas de trop grand nombre d'inscriptions, les priorités seront les suivantes :

- Les jeunes chevaux de moins de 8 ans.
- Les chevaux qui accompagnent un cavalier ayant des jeunes chevaux.
- Les autres chevaux.

Un 4 ans ne peut faire qu'une seule épreuve. Les autres chevaux peuvent faire 2 séries successives.

3005 – Responsabilités du C.O.

Le Comité Organisateur désignera un délégué technique ainsi qu'un juge de terrain et communiquera leurs noms à la L.E.W.B. ; il mettra à la disposition des officiels au minimum 2 personnes pour assurer le chronométrage de l'épreuve.

Un service médical et vétérinaire devra être assuré.

3045 – Calcul du résultat

Les fautes de temps seront pénalisées conformément au barème décrit dans le règlement L.E.W.B. de la discipline.

Par dérogation aux dispositions stipulées à l'article 3048.1.2 du règlement de concours complet LEWB, les athlètes éliminés pourront, sauf si l'élimination résulte d'une chute, poursuivre le parcours en veillant à ne pas obstruer le passage pour les athlètes suivants.

Le classement, établi par application des pénalités conformes à l'article 3048.1 du règlement concours complet LEWB, sera publié sur Equibel.

Ces épreuves ne permettent pas d'obtention de MER.